



Xavier LE COUTOUR
Conseiller municipal

Caen, le 28 Juillet 2006

Madame le Maire,

J'ai été récemment sollicité par un collectif d'habitants demeurant à Venoix, dans les résidences Madame de Ségur et Roncevaux, en raison d'un projet de constructions d'immeubles.

Ces personnes m'ont ainsi fait part de leurs craintes et de la position que vous aviez défendue – et que je soutiens également - au nom de la ville, face à la SARL VAN GOGH 1, devant le Tribunal Administratif.

Ce dernier a donné tort à la Ville par un jugement récent.

Or, dans le courrier que vous avez adressé aux riverains le 24 Juillet dernier, vous renoncez – au nom de la Ville – à faire appel au prétexte « que les juges d'appel (ne) puissent être amenés à se prononcer différemment dans cette affaire ».

Je trouve qu'en l'occurrence votre pugnacité n'est pas conforme à celle que je connais depuis de nombreuses années et que j'ai moi-même éprouvée dans d'autres affaires immobilières (cf. quartier Lorge).

C'est pourquoi je vous demande avec force de persévérer dans la défense du quartier contre ce projet « de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants », ainsi que vous le citiez dans votre mémoire en date du 20 Avril dernier.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, mes salutations distinguées

Double aux personnes concernées